

ALCOOL ET CONDUITE

Par Profil supprimé Postée le 23/06/2016 18:34

Bonjour,

Je voudrais savoir ce qu'il est possible de faire dans la situation ou une personne alcoolique (mais qui ne veut/peut l'admettre) utilise régulièrement la voiture en étant alcoolisé (parfois alcoolisé et en hypoglycémie). C'est un réel danger, il n'a pour le moment jamais eu d'accident corporel ou avec un autre véhicule ou piéton mais uniquement seul et que des dégâts matériels.

Comment faire pour éviter un accident ? La famille est-elle responsable ?

Merci

Mise en ligne le 25/06/2016

Bonjour,

Votre question évoque la législation du Code de la route qui interdit clairement la conduite en étant alcoolisé sachant que l'auteur de la conduite se met en danger lui-même en plus d'exposer les tiers au danger.

Sur le plan pénal la famille n'est pas responsable sauf s'il est établi que la personne concernée ne dispose pas ou plus de toutes ses facultés, auquel cas la responsabilité pourrait être transmise à ses ayants droits.

Dans ce type de situation il importe de lever le danger autant pour le conducteur que pour tous ceux qui pourraient se trouver sur son chemin. Peut-être pourriez-vous faire appel à une personne que cette personne écouterait, en qui elle a confiance. Vous pouvez peut-être également si nécessaire évoquer la situation avec son médecin si vous le connaissez, ou en parler au vôtre. Vous pouvez également trouver aide et conseil dans un CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Ces centres s'adressent également à l'entourage et la consultation est gratuite et confidentielle. Vous pouvez trouver des adresses sur notre site.

Pour rappel, il est clair que c'est parce qu'il y a mise en danger d'autrui qu'il faut agir dans l'urgence. Cependant ce dont votre proche alcoolique a besoin ce sont des soins (auxquels il adhère évidemment) s'inscrivant plus ou moins sur la durée.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou reprendre tout cela avec nous et avoir des conseils par rapport à l'alcoolisme de ce membre de votre entourage vous pouvez nous contacter par tchat ou par téléphone.

Au 0 980 980 930 (Alcool Info Service, anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin ou le tchat (gratuit et anonyme) en vous connectant à notre site du lundi au vendredi de 14h00 à 2h00 du matin.

Bon courage et bien cordialement.
